

DÉLIBÉRATION N°2023-16

ÉLECTION DU(DE LA) VICE-PRÉSIDENT(E) D'ARSUD

Le mardi 31 octobre 2023 à 14h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD - Marion COUTRIS - Michaël DIAN -
Adeline DUMON - Bruno GENZANA - Clémence PARODI - Virginie PIN - Elodie PRESLES -
Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

En visioconférence : Chantal EYMEOUD - Richard GALY - Bénédicte LEFEUVRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Josy CHAMBON a donné sa procuration à Virginie PIN

Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE

Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Élodie PRESLES

Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

Muriel MAYETTE-HOLTZ a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R. 2221-9,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade.

VU la délibération n°21-394 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 23 juillet 2021 désignant les membres élus, membres de droit et personnalités qualifiées du Conseil d'Administration d'Arsud,

VU les statuts d'Arsud,

Considérant :

- La vacance du siège de vice-président(e) du conseil d'administration d'Arsud,
- Qu'il est stipulé à l'article 7 des statuts d'Arsud que *le Vice-Président doit être un Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,*
- Que l'ordre du jour a été adressé aux administrateurs avec leur convocation,

Le Président de séance propose au Conseil d'Administration :

- De procéder à l'élection du(de la) Vice-Président(e) d'Arsud, à la majorité absolue des suffrages et demande donc aux candidats de se faire connaître.

Candidat : Monsieur Bruno GENZANA

Résultat du vote :

Abstention : **0**

Pour : **21** (*16 présents + 5 représentés*)

Contre : **0**

Monsieur Bruno GENZANA obtient **21 voix** (vingt et une voix).

Monsieur Bruno GENZANA ayant obtenu la majorité absolue, est élu Vice-Président d'Arsud.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 31 octobre 2023

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

